

REGLEMENT PARTICULIER

11ème Rallye le Mans Historique de Régularité

28 Mars 2015

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès approbation par la FFSA
Ouverture des engagements : dès parution du règlement
Clôture des engagements : 16 mars 2015
Vérification des documents et des voitures 28 mars 2015 de 7 h 00 à 8 h 45 à CONLIE Salle des fêtes
Heure de mise en place du parc de départ : 7 h 00 CONLIE parking Salle des fêtes
Publication des équipages admis au départ : 9 h 00
Briefing des pilotes le : 28 mars à 9h00 CONLIE Place de la mairie
Départ de Conlie : 9 h15 Place de la mairie
Publication des résultats partiels : CONLIE Salle des fêtes 13 h 45
Arrivée à : 17 h30 CONLIE parking Place de la mairie
Publication des résultats du rallye : Salle des fêtes CONLIE
Remise des prix : Salle des fêtes CONLIE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Maine Bretagne organise le 28 Mars 2015 le 11ème Rallye le Mans Historique de Régularité en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R 19** en date du **12.01.2015**

Comité d'Organisation

Président : MORISSEAU Patrick ASA Maine Bretagne
Président : GRISON André Ecurie le mans Responsable technique tél 06 07 68 57 82
Vice Président : MELIS Jacques Ecurie le Mans Responsable de l'organisation tél 06 08 42 75 81
Vice Président : PILON Jacques Ecurie le Mans Responsable du parcours tél 06 86 94 32 46
Trésorier : DESMARRÉS Michel Ecurie le Mans
Secrétaire : LETOURNEAU Chantal Ecurie le Mans
Et Les Membres de L'Ecurie le Mans

Secrétariat du Rallye : GRISON André 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable

Téléphone 02 43 29 13 45 portable 06 07 68 57 82

Mail andre.grison@wanadoo.fr www.ecurielemans.org

Permanence du Rallye : CONLIE Salle des fêtes le 28 Mars 2015 de 7h00 à 20h00

Organisateur technique

Nom : ECURIE LE MANS

Adresse : 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable tél 02 43 29 13 45 ou 06 07 68 57 82

1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course :	POMMIER Jean François	Licence n° 1201 /9173
Commissaires Techniques :	PALLU Bruno	Licence n° 1201 / 130/242
Relations avec les concurrents :	GUILLER Gilles	Licence n° 1507 /2504
Voiture Tricolore :	GRISON André	Licence n° 1201 /29481
Voiture Balai :	MELIS Jacques	Licence n° 1201 /6680

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Le Mans Historique compte pour Le Championnat individuel de l'A C O
Le Trophée des Ecuries de l'A C O
Le Challenge André CADIOU

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le : 28 Mars 2015 de 7h00 à 8h45 à : **Conlie salle des fêtes**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA décret 2006-554 du 16 mai 2006

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 11^{ème} Rallye le Mans Historique doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 16 Mars 2015

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 50 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 240 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 480 €
- Engagement reçu avant le 1er mars 2015 : 210 € ainsi que les membres de l'Ecurie Le Mans
-
- Ils comprennent :
- 2 plaques de rallye.numéros de portières.café croissant de l'accueil. 2déjeuners 2 repas de clôtures
- Souvenirs
- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur conformément à l'application du décret 2006-554 du 16 mars 2006

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.1 Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier comme spécifié sur le formulaire d'engagement

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, un équipier doit être titulaire du permis de conduire

L'âge minimum d'un équipier est de 10ans, dans ce cas, il doit être titulaire d'un titre de participation régularité

Tous les conducteurs et les équipiers doivent être :

Soit en possession d'une licence valable pour l'année en cours

Soit obtenir de l'organisateur un titre de participation régularité FFSA

Ces titres de participation seront délivrés pendant les vérifications administratives de l'épreuve et feront l'objet du paiement d'un droit de 30€ après la présentation d'un certificat médical précisant que le participant est simplement « apte à la conduite ».

ARTICLE 4 P : VOITURES EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures de série conformes à la législation routière en France et construites au moins 15 ans avant le premier janvier de l'année en cours

Extincteur : obligatoire en cours de validité : 1kg

Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni d'origine des points d'ancrage correspondants

Gilets fluorescents : un par membre d'équipage

Triangle

GPS ou IPHONE interdit sous peine d'exclusion

Sont autorisés les appareils de mesure ne donnant aucune moyenne

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 11^{ème} RALLYE LE MANS HISTORIQUE de REGULARITE représente un parcours de 222km430. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 4 zones de régularité d'une longueur totale de 63 km100 sur voies ouvertes à la circulation. L'itinéraire et horaire sont tenu secret.

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites

6.4. CIRCULATION

6.4.1 Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans le pays traversé. Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités ci-dessous :

1^{ère} infraction : pénalité de 500 points

2^{ème} infraction : pénalité de 1000 points

3^{ème} infraction : exclusion possible

Tout dépassement de la vitesse maximale autorisée par les prescriptions réglementant la circulation entraînera une pénalité pouvant aller jusqu' à l'exclusion.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. DEPART

L intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute

Le départ sera donné en conformité avec le programme

L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque ou la remise du carnet de contrôle

Aux postes de contrôle dans un ordre incorrect entraînera une pénalité de 500 points

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle

7.1.8 Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement (teste de régularité : fléché métré. liaison : fléché métré non métré tracé sur carte 25000^{ème}). Toute les distances seront données avec précisions ainsi que les moyennes en fonction des secteurs couverts

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.1. Tous les contrôles c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passages, départ et arrivées des tests de régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA dont le modèle sera repris dans le règlement particulier de épreuve

Il est impératif que les chronomètres soient sensibilisés sur l'importance de leurs mesures

7.3 .CONTROLES DE PASSAGES – CONTROLES HORAIRES

7.3.1. Contrôle de passage

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et ou signer le carnet de contrôle dès que celui-ci est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

Des CP, lettres et chiffres seront disposés sur le parcours pour vérifications du respect de celui-ci L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation de 150 points

7.3.2. CONTROLES HORAIRES

A ces contrôles les commissaires en poste indique sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage

L'équipage peut attendre son heure idéale avant le sigle jaune

L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur

L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage ou de celle qui la précède

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée en raison :

Pour tout retard : par minute : 10 points

Pour toute avance : par minute : 60 points

Absence d'un visa de contrôle horaire ou passage de contrôle à l'envers ou arrivée au contrôle après le délai maximum de 30 minutes après l'heure idéale du dernier concurrent : 500points

Pour être classé, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire de l'épreuve

7. 5. TESTS DE REGULARITE

Lors de ces tests les concurrents sont tenus au respect d'une vitesse moyenne qui leur est imposé par l'organisateur technique. Chaque test pouvant faire l'objet de plusieurs moyennes successives en fonction du profil de la route. Les prises de temps en SR seront manuelles et il y aura plusieurs arrivées par SR.

Les départs des tests de régularité seront donnés par un commissaire qui remettra à l'équipage une table de moyenne

Pour chaque seconde au dessous du temps idéal : 2 points

Pour chaque seconde au dessus du temps idéal : 1 point

Cette moyenne ne pourra en aucun cas excéder : 50km/h

Si un test de régularité n'est pas effectué pénalité : 600 points

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

Un classement général

Un classement féminin

Un classement inter écurie ou team

Nota : un coefficient d'ancienneté sera appliqué au total des pénalités en temps accumulé au cours de la manifestation

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

La remise des prix se déroulera le : 28 Mars à CONLIE Salle des fêtes lors du repas de clôture

Deux coupes aux 5 premiers équipages du classement général

Deux coupes au 1^{er} équipage féminin

Une coupe inter écurie ou team

- :: :-